

3^{EME} CONSEIL DE QUARTIER

Rues des vents, des oiseaux, des rivières



**Mercredi
4 février 2015
à 20h**

*à la Salle
de la convivialité
de la Belle Hôtesse
Compte rendu*



Compte rendu Conseil de quartier rue des vents, des oiseaux, des rivières du 4 février 2015

Elus présents

- Marc Péré, Maire
- Yvan Navarro, 1er adjoint en charge de la Solidarité et l'action sociale
- Jean-Marie Vitrac, adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux
- Sylvie Piérot, adjointe en charge de la communication
- David Rofé, adjoint en charge des Finances et des Ressources Humaines
- Nathalie Simon-Labric, conseillère déléguée à l'action sanitaire



Le mot du Maire



« Cette soirée a été un important moment de respiration de la vie démocratique de la commune. Plus de 100 personnes, malgré le froid et le verglas.

Ces réunions seront multipliées. Il nous faut en faire un exemple de notre conception de la démocratie participative, un marqueur politique différenciateur de qualité et décisif.

Je remercie les élus présents pour la qualité du

dialogue qu'ils ont su établir.

A nous maintenant d'aller jusqu'au bout de chacune de ces réunions, via des contacts ciblés, des réponses à apporter, des informations à diffuser aux présents.

Entre le journal, le site, L'Union Connect, les séances de conseil municipal avec plus de cent personnes à chaque fois, ces réunions de quartier, nous sommes au contact des habitants, pour ne pas être hors-sol, mais les pieds tanqués dans la réalité de notre ville. »

En ouverture de la réunion, Marc Péré liste les sujets sur lesquels pourront porter les questions et les débats :

- ® l'urbanisme,
- ® la voirie,
- ® la fiscalité,
- ® l'intercommunalité,
- ® les écoles,
- ® l'action sociale.

Ce sont les 2 premiers thèmes qu'ont surtout retenu les participants, par les nombreuses questions qu'ils ont adressées aux élus présents.



Urbanisme : garder la maîtrise

Marc Péré rappelle le contexte : tous les programmes de logements qui sortent de terre actuellement ont été décidés par l'ancienne municipalité.

Les projets dans lesquels nous sommes décisionnaires sont la route de Cornaudric (opération Kaufman et Broad) et la zone de la Violette.

Nous dessinerons en outre avec les Unionais notre futur centre ville, dans une zone qui sera totalement réaménagée après le départ de l'APAVE, la construction de la nouvelle gendarmerie.

La loi ALUR, destinée à redensifier les centres villes, afin de lutter contre les nuisances liées à un trop grand étalement urbain, modifie sensiblement les règles : plus de surface minimale de parcelle pour obtenir un permis de construire, et plus de pourcentage maximum de terrain constructible sur une parcelle. La municipalité reverra son plan local d'urbanisme (PLU) afin de conserver la maîtrise de l'urbanisation de la ville.

Quant au pourcentage de logements sociaux, il est déterminé par notre carence : la loi les fixe à 25%, et la commune de L'Union en compte 3,91%. Pour la résidence grand angle, le Préfet a usé de son autorité régulatrice pour imposer 100% de logements sociaux.

La baisse démographique que connaît actuellement notre ville, accompagnée de fermetures de classes, doit nous rendre attentif à l'installation de familles avec enfants.

La hauteur des constructions est aussi déterminée par le PLU : 3 étages en centre-ville, à proximité immédiate de la route d'Albi et un seul étage au-delà, c'est-à-dire sur 70% du territoire communal.



Urbanisme et circulation : rester cohérent

La préoccupation des Unionais va aux difficultés de circulation et de parking, qui pourraient s'accroître avec la densification de l'habitat.

L'aménagement de la zone de la Violette (400 logements sur 7 hectares) doit être pensé en fonction du raccordement au futur Boulevard Urbain Nord. Les nouvelles constructions se font d'ailleurs majoritairement près des voies de bus.

Le projet de bus en site propre sur la RN88 est abandonné. La Métropole envisage un bus du type « Linéo », une nouvelle génération de bus urbains, moins coûteux (voir Unionais n°203).

La suppression du petit péage, en faveur de laquelle Marc Péré milite depuis longtemps, fera l'objet d'une démarche conjointe des mairies de Balma, L'Union et Montrabé auprès de Vinci. Cette suppression doit être pensée avec l'aménagement d'une sortie vers le centre commercial, qui désengorgerait la sortie 15 déjà saturée.



Circulation et sécurité : avoir une vision globale

Des concertations ont été lancées pour modifier des sens de circulation ; certains habitants demandent que leur rue passe en zone 30. I



Il appartient à la commune d'avoir une vision globale, par la rédaction de son Plan de déplacement Local de Déplacement (PLD).

Un passage en Zone 30 est le résultat d'une étude préalable. Début avril sera mis en place un dispositif de comptage de vitesse et de flux de circulation chemin Malbou.

La commission communale d'accessibilité est chargée d'émettre un avis sur le Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE). Ce plan est adopté ensuite par le Conseil Municipal, en collaboration avec Toulouse Métropole. Il a pour vocation de rendre la voirie accessible à tous, quel que soit le handicap, et pas seulement les PMR (non et mal-voyants par exemple).

Enfin, les Unionnais qui prennent le bus font état des incohérences et des difficultés : horaires non respectés, longueur des trajets, arrêts mal choisis...

La Municipalité travaille en lien avec Tisséo pour adapter les lignes aux besoins réels (voir la ligne 39 redirigée vers le centre ville).

Espaces verts, espaces publics : un peu de civisme !

L'application « Union Connect », téléchargée sur les téléphones portables, permet de signaler des anomalies comme des éclairages publics défectueux, des trous alarmants dans certains espaces verts, des plaques de rues manquantes... Les ateliers municipaux sont aussi joignables au 05 61 35 01 21. Mais de nombreux désagréments du quotidien pourraient être évités si chacun observait quelques règles élémentaires de civisme : entretenir le bout de trottoir devant sa porte, sortir bacs et poubelles la veille du ramassage et non plusieurs jours avant, ficeler ses fagots...

L'entretien des espaces verts est de compétence communale : 10 salariés y sont employés. L'objectif « 0 pesticides d'ici 3 ans » fait l'unanimité, mais la contrepartie est que les herbes folles persistent un peu plus longtemps

Les élus restent à votre écoute et donneront à vos questions des réponses concertées et fiables. Pour tout signalement d'incident, ou pour un simple contact avec les services de la mairie, pensez aussi à utiliser l'application gratuite pour smartphone L'UNION CONNECT.

Mairie de L'Union
6bis av. des Pyrénées
31240 L'UNION
Tél . 05 62 89 22 89



[appli l'union connect](#)



mairie-lunion.fr